

VOTATIONS FEDERALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

L'assemblée primaire est convoquée, pour le dimanche **24 septembre 2017**, à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de:

- *l'arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire », retirée) ;*
- *l'arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais de la taxe sur la valeur ajoutée ;*
- *la loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.*

Ouverture du bureau de vote

Maison bourgeoise à Nax

samedi 23 septembre 2017	18 h 00 - 19 h 00
dimanche 24 septembre 2017	10 h 00 - 11 h 00

Les enveloppes de vote par correspondance doivent être timbrées et postées ou, déposées au bureau communal de Nax dans l'urne prévue à cet effet (*pas dans la boîte aux lettres extérieure*), dès réception, aux heures d'ouverture officielles :

mardi 14h00 à 18h00 - mercredi et jeudi 14h00 à 17h00 - vendredi 08h00 à 12h00

et vendredi 22 septembre de 15h00 à 17h00

Une personne = une enveloppe de transmission ! Chaque votant doit utiliser sa propre enveloppe de transmission. Il n'est pas possible de regrouper les envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe de transmission.

Si vous votez au bureau, prière de prendre avec vous le matériel de vote et **ne pas oublier la feuille de réexpédition, signée, qui fera office de carte civique.**

Vote par correspondance

➤ **Ne pas oublier de signer la feuille de réexpédition afin que votre vote soit valable.**

Nax, le 21 août 2017

L'Administration communale